EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33
Procurations : 2

Délibération rendue exécutoire le :
15 FEV. 2013
Convocation du Conseil Municipal en date du : 04/02/2013

Affichage en date du : 04/02/2013

Publication de la présente en date du :
14 FEV. 2013
Réception en préfecture 13 FEV. 2013

N° 2013-02-13

L'an deux mille treize
le onze février

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Françoise SAOUDI ayant donné procuration à M. Jacques LE BRIS, M. Francis LE BIAN à Mme Yvonne THOMAS.

Secrétaire de Séance : Mme Anne LE GUENNEC.

Objet : **Marché relatif à la restructuration du centre social de Kérallan en école de musique et en espace jeunes – Lot n° 2 : terrassement/VRD/gros œuvre – Autorisation de signer l'avenant n° 2.**

Rapporteur : Robert THOMAS

Vu la délibération en date du 25 juin 2012 autorisant Mr le maire à signer le marché de restructuration du centre social de Kerallan en école de musique et en espace jeunes, et notamment son lot n°2 « Terrassement, VRD, gros œuvre » avec la société LARVOR,

Vu la décision du 18 décembre 2012 relative à la signature d'un avenant pour travaux supplémentaires, d'un montant de 1 990 € HT,

M. Robert THOMAS, adjoint aux travaux, expose que, dans le cadre du chantier de restructuration du centre social de Kerallan en école de musique et en espaces jeunes, le lot n°2 « Terrassement, VRD, gros œuvre », a été confié à l'entreprise LARVOR, pour un montant de 80 000 € HT.

Des travaux complémentaires de démolition de chapes et d'exécution d'un relevé en béton coffré pour la terrasse ont nécessité la signature d'un avenant n°1 d'un montant de 1 990 € HT, représentant une augmentation du marché de 2,49 % par rapport à son montant initial.

Afin d'améliorer l'aspect général des aménagements extérieurs, il apparait désormais nécessaire de faire procéder à la réfection complète, en enrobé et en végétal, des zones situées aux entrées et aux abords directs du bâtiment, Brest métropole océane assurant l'aménagement des parkings situés au droit de la place Jules Ferry.

Ces travaux complémentaires ont été estimés à la somme de 19 912,50 € HT.

Le présent projet d'avenant porte le montant du marché – lot n°2 à 101 902,50 € HT, soit une augmentation cumulée, avenants 1 et 2 compris, de 27,38 % par rapport au marché initial.

Lecture faite de l'avenant proposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➢ ***ACCEPTE*** les termes de l'avenant n°2 pour le lot n°2 « Terrassement, VRD, gros œuvre»,

➢***AUTORISE*** Monsieur le maitre à le signer ainsi que toute pièce s'y rapportant,

➢***DIT*** que les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2013 du budget principal de la commune, à la section d'investissement, chapitre 23 « Immobilisations corporelles en cours », article 2313 « Constructions », fonction 522.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 12 février 2013

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20130212-delib2013-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2013
Publication : 13/02/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation